



Procès-verbal de la séance ordinaire
du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry
du lundi 29 juin 2020

La séance du Conseil général, réuni à la salle de spectacles, à 19h00, est ouverte et présidée par M. A. Mary, président.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 25 mai 2020 - correspondance
3. Nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement, en remplacement de Mme E. Bove-Righini Saam, démissionnaire
4. Nomination d'un membre à la commission non-permanente ayant pour mission d'accompagner les travaux du PAL, en remplacement de Mme E. Bove-Righini Saam, démissionnaire
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif aux arrêtés légalisant les réserves attribuées lors du bouclage des comptes 2019
6. Rapport de gestion et comptes 2019
7. Nomination du bureau du Conseil général pour la période de juillet jusqu'à la séance constitutive faisant suite aux élections communales du 25 octobre 2020 :
 - a) président
 - b) premier vice-président
 - c) deuxième vice-président
 - d) secrétaire
 - e) secrétaire-adjoint
 - f) deux questeurs
8. Nomination de la Commission de gestion et des finances (9 membres) pour la période de juillet jusqu'à la séance constitutive faisant suite aux élections communales du 25 octobre 2020
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 75'000.00 pour l'assainissement du talus glissé aux Gorges de l'Areuse

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 ayant pour objet l'assainissement d'armoires électriques à basse tension
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry ayant pour objet une demande de crédit d'engagement de CHF 105'000.00 ayant pour objet le remplacement des lignes de tir électroniques du stand de tir
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 175'000.00 ayant pour objet la pose de panneaux solaires sur la toiture nord du collège de Vauvilliers
13. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 160'000.00 ayant pour objet un programme d'assainissement d'armoires électriques d'éclairage public
14. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 ayant pour objet le remplacement des points lumineux en mercure par de la technologie LED sur le chemin de la Baconnière
15. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry en réponse à la motion déposée par le groupe PLR et intitulée « Economie d'énergie et écologie : lutte contre la pollution lumineuse »
16. Informations du Conseil communal
17. Questions

P.S. En vertu d'un arrêté du Conseil d'Etat pris le 25 mai 2020, les mandats des Autorités communales et intercommunales élues en 2016 pour la période administrative 2016-2020 sont prorogés jusqu'à fin 2020, sous réserve d'une date différente retenue par les Autorités communales.

1. Appel

30 conseillers généraux sont présents.

Mme A. Fivaz Meisterhans et C. Maspoli, ainsi que MM. K. Atchade, D. Keller et D. Maurer sont excusés.
Mme M.-J. Weber et M. P. Vaudroz sont absents.

La majorité absolue est fixée à 16.

Le président souhaite la bienvenue aux trois nouveaux conseillers généraux, MM. J. Dovere, D. De Paola et S. Paz Ruiz.

2. Procès-verbal de la séance du 25 mai 2020 - correspondance

Mme E. Buschini, en son nom, souhaite remercier Mme A.-K. Renaud pour le procès-verbal qui a dû être difficile à faire. De plus, elle demande pourquoi M. J. Buschini est inscrit dans les excusés alors qu'il a démissionné avec effet immédiat en date du 13 avril.

Mme A.-K. Renaud lui répond que les trois conseillers généraux qui ont démissionné entre décembre 2019 et cette séance ont été mentionnés dans les excusés.

M. J.-D. Böhm, en son nom, indique qu'il a signé le procès-verbal pour la bonne marche de la séance de ce soir, toutefois, il aimerait revenir sur un point qui le concerne suite à sa lettre. Il n'est pas satisfait

du résumé qui en a été fait. Il développe une restitution complète du dossier dans la lettre, qui peut concerner tous les habitants de Boudry et ses propos sont résumés. Mais selon les explications reçues, c'est le règlement de Boudry. Dans d'autres communes, c'est différent. Il déplore donc cette manière de faire taire les auteurs des lettres envoyées pour lecture au Conseil général si elles ne sont pas retransmises complètement dans le procès-verbal. Cette plaisanterie lui aura coûté quelques centaines de francs, il en remercie le Conseil communal et demande s'il est possible d'ajouter, à la page 3, à la suite du résumé qui se termine par « après diverses discussions avec les propriétaires » les phrases suivantes : « et l'envoi de propositions de ceux-ci restées sans réponse. A la suite de cela, sans préavis, exécution des travaux. Et tout ceci, pour le non-respect des paroles prononcées par le Conseiller communal en charge du dossier. » Il ne sait pas si cela doit être voté, mais il demande cette modification.

M. D. Schürch dit que cette correction peut être acceptée. Toutefois, il souhaite rappeler à M. J.-D. Böhm que tout citoyen n'a pas le droit d'arrêter les travaux exécutés par la Commune.

M. J.-D. Böhm répond à M. D. Schürch que lorsqu'un conseiller communal est sur place, qu'il parle, donne sa vision, entend la vision des propriétaires et soumet à ces derniers une proposition qui n'est finalement pas suivie...

La discussion est interrompue par le président.

Au vote, le procès-verbal, avec la modification demandée par M. J.-D. Böhm est adopté à l'unanimité.

Lecture de la lettre de démission, avec effet immédiat, de M. O. Sylla, du Conseil général.

Lecture de la lettre de Mme P. Renaud, habitante du Fbg Ph.-Suchard, qui avait déjà contacté le Conseil général en décembre 2019 et qui écrit à nouveau concernant le même sujet, les nuisances excessives nocturnes, du week-end et des jours fériés occasionnés par la place de jeux multisports du Collège de Vauvilliers. Elle souhaite qu'un panneau interdisant la musique soit installé, que les horaires soient réduits et que les jeux de ballons soient interdits le week-end et les jours fériés. Plusieurs personnes du quartier ont co-signé ce courrier.

Le président indique que, comme discuté en séances de groupe, les points 3 et 4 de l'ordre du jour reçu ne sont pas nécessaires. C'est une erreur de l'administration qui doit être corrigée.

3. Nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement, en remplacement de Mme E. Bove-Righini Saam, démissionnaire

M. V. Berger, au nom du PLR, propose la candidature de Mme I. Vuilleumier. Cette dernière est élue tacitement.

4. Nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement, en remplacement de Mme E. Bove-Righini Saam, démissionnaire

M. V. Berger, au nom du PLR, propose la candidature de Mme I. Vuilleumier. Cette dernière est élue tacitement.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif aux arrêtés légalisant les réserves attribuées lors du bouclage des comptes 2019

M. D. Schürch dit que le Conseil communal a décidé d'attribuer des réserves bien au-delà des obligations légales. Une réserve débiteurs-impôts de CHF 320'000.00 est une obligation. Les deux autres doivent être soumises à l'approbation du législatif et légalisées par un arrêté du Conseil général. Il y a donc un lien direct entre cette demande et les comptes. Dès lors, il propose de les accepter parce qu'il les a faites par prudence. La réserve conjoncturelle est presque à son plafond et il pense qu'elle sera nécessaire ces deux prochaines années. Vu la crise actuelle, il imagine qu'il y aura des demandes de corrections sur le plan fiscal autant pour les personnes physiques que les personnes morales, donc il a été décidé de pousser cette réserve au maximum. La réserve provenant de l'enveloppe budgétaire concerne les investissements qui n'ont pas été tout à fait réalisés, ou à peine entamés, en 2019 et qui sont repoussés en 2020. Pour cela, il ne fait que déplacer les moyens qui avaient déjà été attribués d'une année à l'autre. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. J.-P. Mösch, au nom de la Commission de gestion et des finances, rapporte que ladite commission a trouvé sages et judicieuses les réserves proposées par le Conseil communal sur les comptes de 2019. Ces réserves diminuent le bénéfice de l'exercice 2019, montant en grande partie dû à la vente de Bellevue. Le montant de la réserve politique conjoncturelle total peut paraître aujourd'hui élevé, soit un total de CHF 1'130'000.00, mais le Conseil communal est extrêmement pessimiste quant aux budgets à venir pour 2021 et 2022. Il se pourrait en effet qu'il faille envisager des déficits importants avec des investissements réduits. Il ne faut pas oublier qu'il faut aussi autofinancer tous les investissements. Dans ces circonstances, c'est donc à l'unanimité que la commission a accepté le rapport en question.

M. N. Rousseau, au nom du PS, déclare qu'il approuvera ces trois versements. Cela lui paraît aller de soi, par souci de prudence notamment et il donnera des raisons supplémentaires lorsqu'il interviendra au sujet des comptes.

M. V. Berger, au nom du PLR, dit tout d'abord qu'il souhaite souligner l'excellent travail que tout le personnel de l'administration a fourni durant l'année 2019 pour respecter les budgets, la situation des comptes en témoigne d'ailleurs. La proposition faite ce soir d'alimenter les réserves, tout en respectant la LFinEC, lui semble prudente et juste. Le PLR est donc en faveur de cet arrêté et va accepter ce rapport.

M. B. Geiser, en son nom, dit que lors de l'acceptation du budget en décembre dernier, il avait demandé s'il était possible d'avoir une liste des sigles, des abréviations et il n'y a rien, ni dans le rapport, ni dans les comptes.

M. D. Schürch lui répond que les abréviations sont détaillées dans les remarques, mais en effet, il n'y a pas de glossaire. A voir s'il faut le modifier pour la fois prochaine.

M. B. Geiser dit qu'il avait été convenu qu'une liste serait fournie avec tous les sigles et leur dénomination. Il s'attendait à l'avoir cette fois-ci.

M. D. Schürch lui présente des excuses et M. B. Geiser les accepte, mais dit qu'il n'acceptera plus d'excuses la prochaine fois.

Le président précise que Mme G. Frei a rejoint l'assemblée, de ce fait, le nombre de conseillers généraux présents passe à 31 et la majorité absolue reste à 16.

Au vote, les arrêtés sont acceptés à l'unanimité.

6. Rapport de gestion et comptes 2019

M. D. Schürch déclare qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter concernant le rapport, si ce n'est que Boudry continue à se désendetter, ce qui n'est pas négligeable, et qu'en terme de renouvellement des emprunts, il profite d'une période où les taux sont favorables, donc le poids de la dette se réduit d'autant. Autrement, cela a été une très bonne année sur le plan fiscal, les résultats sont très proches de leur prévision, le différentiel se situe à quelques dizaines de milliers de francs. Malheureusement, cela sera plus compliqué l'année prochaine, quand le budget sera présenté en décembre, il prendra des risques.

M. J.-P. Mösch, au nom de la Commission de gestion et des finances dit que le rapport de gestion a été accepté à l'unanimité par ladite commission. Il est le résultat d'un travail acharné du Conseil communal et a donc permis un bénéfice de CHF 20'139.00 après les attributions aux réserves. La commission est consciente du gros travail réalisé par le Conseil communal et exprime sa reconnaissance. Après l'examen détaillé des comptes et l'obtention de réponses claires sur les nombreuses questions de détail, la commission a félicité l'administration communale et son antenne comptable pour la clarté et l'efficacité du travail accompli ce qui a aussi été souligné par les réviseurs. Il a aussi constaté une vraie maîtrise des coûts ce qui avait été demandé de façon récurrente. Il a été mentionné quelques difficultés et retards à obtenir des renseignements au niveau fiscal de la part de l'Etat, surtout au niveau des personnes morales ce qui amène des difficultés au niveau de la programmation des budgets. C'est à l'unanimité que la commission a accepté le rapport de gestion et les comptes 2019.

M. N. Rousseau, au nom du PS, déclare que le parti socialiste a pris connaissance des comptes 2019 de la Ville de Boudry, ainsi que du rapport préliminaire du Conseil communal. Il se félicite de leur résultat bénéficiaire : 1'418'000.00 francs, voilà qui évidemment le réjouit ! En introduction, il tient à remercier les autorités et l'administration des efforts accomplis pour présenter des comptes plus positifs que ce que prévoyait le budget, ce qui traduit une tendance récente qu'il juge encourageante, et qui malgré les incertitudes à venir devrait permettre à la commune d'améliorer à terme sa situation financière de façon significative, et notamment de réduire sa dette. En ces temps où l'action publique suscite parfois des remarques acrimonieuses, il tient à réitérer son soutien à l'exécutif pour tous ses efforts tendant à revaloriser Boudry, à lui conserver une certaine autonomie de gestion, notamment au plan de ses finances, de ses infrastructures scolaires, de son aménagement territorial. Il le remercie en particulier de tous les efforts accomplis durant la période récente de confinement due à la Covid-19, de ses actions de soutien en faveur des personnes âgées, des locataires de la Commune, commerces ou particuliers. Sur le fond, le parti socialiste partage les constats formulés par le Conseil communal dans la synthèse de son rapport d'introduction, notamment sur les points suivants : il constate que dans l'ensemble, les autorités ont veillé à diminuer toute dépense inutile, cela dans tous les secteurs et sans péjorer les services offerts à la population. Par ailleurs, comme cela était espéré, le développement de Boudry continue d'entraîner une augmentation de la population, qui contrairement à l'année 2018 se traduit même par une consolidation des rentrées fiscales. Même si l'affaire a duré, le Conseil communal a su réaliser un bénéfice substantiel de la vente de la ferme Bellevue, avec en plus pour résultat positif le maintien, voire le développement d'un home pour personnes âgées sur le territoire communal. Quant aux investissements, l'exécutif a là aussi fourni l'effort nécessaire, cela sans endettement supplémentaire. Autre fait encourageant à relever ; comme l'année dernière, il constate aussi que des particuliers continuent à s'investir dans l'animation de la commune : patinoire en hiver, parcours de l'eau, marché mensuel au centre, animations diverses dans le Vieux Bourg, création d'activités récréatives de quartiers, autant d'initiatives susceptibles d'accompagner l'effort communal d'investissement, et dont il espère qu'elles reprendront de plus belle après la pause forcée du

confinement. Pour l'avenir, il fait preuve de la même prudence et du même attentisme que le Conseil communal dans ses commentaires généraux, étant donné les faits suivants : la crise actuelle va très certainement affecter les rentrées fiscales, tant des personnes morales que des personnes physiques, un impact encore difficile à mesurer. D'où à nouveau la nécessité de constituer les réserves sur lesquelles le législatif vient de voter. Il souligne aussi que certaines entreprises de la place dépendent largement d'un marché international difficile à prévoir et leur politique générale dépendent souvent de décideurs obéissant à des critères sur lesquels la commune n'a aucune prise. Face aux charges nouvelles que la crise va entraîner pour l'Etat (le chef du département des finances vient d'articuler un chiffre d'au moins 50 millions), il se demande si ce dernier sera plus que jamais tenté de reporter certaines de ses charges sur les communes, par exemple en matière de routes. La marge de manœuvre financière de la commune risque d'en être réduite d'autant. Quant au rapprochement avec d'autres communes voisines, Cortaillod et Milvignes, il semble à nouveau en voie d'être réenclenché. Il espère vivement que le processus ne va pas s'éterniser ni s'enliser ; il devrait à son sens aboutir à la fin de la prochaine législature au plus tard. Il espère aussi que par-delà la crise actuelle et malgré les oppositions qu'elle suscite toujours de la part de certains esprits enclins à la critique, la revitalisation du centre-ville accroîtra encore l'attractivité et le rayonnement de Boudry et renforcera de ce fait son assise financière. Il l'a encore constaté ces derniers mois, beaucoup de touristes suisses ont visité la région, il y a là un potentiel à exploiter. En fonction de toutes ces considérations, et sous réserve de quelques questions que les membres pourraient sur tel ou tel point de détail, le parti socialiste acceptera à l'unanimité les comptes 2019 de Boudry.

M. C. Buschini, au nom du PLR, dit que le groupe des libéraux-radicaux a pris note de la gestion des résultats des comptes 2019. En séance de groupe, des réponses ont déjà été données sur prévoyance.ne, sur la recapitalisation de TransN, l'éclairage public, les investissements de Mikron et du site internet de Boudry entre autres, etc. Les deux semaines de contrôle et de révision ont démontré des comptes bien tenu et sans déviation. Il acceptera ainsi les comptes 2019, et comme dirait la voyance, le futur sera imparfait et nettement moins euphorique, chacun le sait bien pourquoi.

Au vote, le rapport de gestion est accepté à l'unanimité.

Le président informe l'assemblée que M. P.-A. Cachelin est arrivé. Le nombre de conseillers généraux présents passent à 32. La majorité absolue est à 17.

M. D. Schürch indique que le Conseil communal répondra volontiers aux questions de détails, dicastère par dicastère.

Le président passe les comptes en revue, chapitre par chapitre.

Comptes de fonctionnement (p. 25-33)

Pas d'interventions.

Administration générale (p. 34-43)

Pas d'interventions.

1 – Ordre et sécurité publique (p. 45-51)

Pas d'interventions.

2 – Formation (p. 52-61)

Pas d'interventions.

3 – Culture, sports, Loisirs et Eglises (p. 62-73)

M. C. Buschini, en son nom, au sujet de la page 71, point 35, Églises et affaires religieuses, charges. Il remarque que depuis 2016, la paroisse protestante a environ CHF 100'000.00 de charges annuelles. Pour la paroisse catholique, même si la dotation n'est pas la même, en 2016, c'était CHF 30'000.00, puis 20'000.00 et cette année 22'000.00. Ces baisses de subvention interpellent, puisqu'il s'agit quand même de la moitié de la population.

M. J.-M. Buschini lui répond que la Commune est responsable du bâtiment de l'Église réformée, le temple est un bâtiment communal, alors que l'église catholique est propriétaire de son bâtiment. Cette différence a toujours existé. Il y a quelques années, la subvention de l'Église catholique avait été augmentée et puis il y a aussi eu une année exceptionnelle, comme M. C. Buschini l'a dit, en 2016, parce que la Commune avait subventionné la réfection du toit. L'Église catholique avait sollicité la commune par courrier et il avait été convenu d'ajouter CHF 10'000.00 à la subvention régulière. C'est une décision politique et historique et il comprend bien la remarque de M. C. Buschini, mais dit ne pas connaître toutes les raisons de cette différence, toutefois, le canton de Neuchâtel est à l'origine un canton réformé.

4 – Santé (p. 73-74)

Pas d'interventions.

5 – Sécurité sociale (p. 75-77)

Pas d'interventions.

6 – Transports (p. 78-83)

Pas d'interventions.

7 – Protection environnement et aménagement (p. 84-93)

Pas d'interventions.

8 – Economie publique (p. 94-99)

Pas d'interventions.

9 – Finances et impôts (p. 100-111)

Pas d'interventions.

Comptes des investissements (p. 112-116)

Pas d'interventions.

Compte des bilans (p. 117-123)

Pas d'interventions.

Annexes (p. 125-154)

Pas d'interventions.

Au vote, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

7. Nomination du bureau du Conseil général pour la période de juillet jusqu'à la séance constitutive faisant suite aux élections communales du 25 octobre 2020

M. J.-M. Buschini déclare que les communes avaient le choix de changer de bureaux ou pas. Suite à une discussion au Conseil communal, la décision a été prise de changer le bureau au sein de l'exécutif et cela lui semblait logique qu'il en soit fait de même au législatif. Mais chacun pourra le constater dans le résumé des autres communes, chacun a fait différemment. Le canton a laissé cette liberté. Il précise que ce nouveau bureau va fonctionner pour deux séances et demie. Une première séance le 28 septembre, qui sera suivie d'un souper. Cette séance devrait être courte, deux rapports d'information. Puis la séance du budget en décembre. Le budget doit encore être accepté par les anciennes autorités et finalement la séance de constitution des nouvelles autorités, également en décembre.

M. N. Rousseau, au nom du PS, propose la candidature de M. A. Sandoz, au poste de président. Il indique également, que contrairement à l'usage, il renonce à la verrée traditionnelle, déjà pour les raisons sanitaires, et comme en septembre déjà, il est prévu un souper. Il renonce cette fois-ci à cette tradition. M. A. Sandoz est élu tacitement.

M. A. Mary remercie l'assemblée pour cette année passée, puis il se lève pour laisser la place à son successeur.

M. A. Sandoz remercie l'assemblée d'accepter qu'il fasse un CDD en tant que président jusqu'à la fin de l'année. Il tâchera de rester dans la même ligne que M. A. Mary. Pour les nouveaux, il se présente brièvement, il est au Conseil général depuis 2014 et il a déjà eu l'occasion de présider ce conseil de 2018 à 2019. Lorsqu'il fallait changer de président, M. A. Mary était excusé, donc il été avait décidé que tactiquement il serait nommé vice-président et ainsi pouvoir mener la séance jusqu'à sa fin. Mais le but, il l'avait déjà affirmé, n'est pas de faire un scénario à la Poutine, mais il mènera ces deux séances et demie avec plaisir.

M. J.-M. Buschini, au nom du Conseil communal et en son nom également, souhaite remercier M. A. Mary qui a présidé dans des conditions difficiles. Il a déjà commencé presque sans expérience du Conseil général, il a été parachuté à ce poste, puis il y a eu cette longue période sans séance, à cause de la Covid-19, mais il y a eu des échanges avec lui par Skype, c'était compliqué et pas toujours forcément exactement dans les règles de la législation communale. Il le remercie pour son travail et il pense qu'il mérite des applaudissements.

M. A. Sandoz reprend la parole pour terminer les nominations du bureau du Conseil général.

- b) premier vice-président, M. A. Mary est proposé par le PLR
- c) deuxième vice-présidente, Mme I. Zürcher Vuillaume est proposée par le PS
- d) secrétaire, M. B. Thomson est proposé par le PLR
- e) secrétaire-adjointe, M. E. Buschini est proposée par le PS
- f) deux questeurs, M. K. Atchade est proposé par le PLR et M. V. Renevey est proposé par le PS

Tous les nominés sont élus tacitement.

Mme M. Marti a rejoint l'assemblée, le nombre des conseillers présents passe à 33. La majorité absolue reste à 17.

8. Nomination de la Commission de gestion et des finances (9 membres) pour la période de juillet jusqu'à la séance constitutive faisant suite aux élections communales du 25 octobre 2020

M. V. Berger, au nom du PLR, propose les candidatures de MM. J.-P. Mösch, S. Paz Ruiz, S. Schneider, B. Thomson et S. Keller

M. N. Rousseau, au nom du PS, propose les candidatures de Mme I. Zürcher Vuillaume et MM. S. Ciullo, R. Dubois et M. A. Sandoz.

Tous les neuf membres sont élus tacitement.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 75'000.00 pour l'assainissement du talus glissé aux Gorges de l'Areuse

Mme M. Braghini indique que, comme chacun a pu le lire dans le rapport, il y a eu un glissement assez important dans les gorges de l'Areuse qui a été remarqué l'année passée par le service de la voirie qui y passe régulièrement pour vider les poubelles, jusqu'à Champ-du-Moulin. A la suite de cette constatation, le service technique communal a pris contact avec un bureau de géotechnique qui a effectué des carottages. Le résultat de ces sondages a montré la nécessité d'intervenir à cet endroit. Déjà en 2006, dans le même secteur, il y avait fallu intervenir en urgence pour un montant d'env. CHF 50'000.00. A la suite de cet épisode, le canton a suspendu les subventions pour ce genre de route, donc seules des petites réparations partielles par-ci, par-là ont été faites, mais plus jamais de gros travaux. Les services techniques, avec le bureau spécialisé, ont trouvé une solution, sans entrer dans les termes techniques, avec du béton, avec des parois berlinoises, mais il s'est avéré que c'était extrêmement coûteux. Le géomètre cantonal, qui a aussi été contacté, a conseillé au service technique de s'adresser à l'ingénieur forestier, qui a trouvé une autre solution. Il s'agit de faire un ouvrage forestier, qui s'intègre parfaitement dans ce cadre naturel des gorges, en plus cette variante offre des avantages non-négligeable pour la biodiversité. Cela permettra, par exemple, aux petits animaux de vivre dans ces parois en bois et tout cela pour un coût inférieur à ce qui avait été mis au budget 2020. De plus, elle vient de recevoir une bonne nouvelle qui vient d'être confirmée, la commune recevra une subvention de CHF 10'000.00 de Viteos, une autre du service forestier de CHF 10'000.00 également et le canton participera à hauteur de 6%, ceci à cause de la piste cyclable, cela fait donc un total de subvention d'env. 85'000.00. Elle précise que cette option choisie est aussi pérenne que l'autre variante avec du béton et que les travaux dureront encore une à deux semaines.

M. J.-P. Mösch, au nom de la Commission de gestion et des finances, dit que suite au glissement de terrain sur la route menant de Boudry à Champ-de-Moulin, l'assainissement du lieu est absolument nécessaire et le rapport est accepté à l'unanimité. Entre-temps, le site est sous surveillance et les mesures d'urgence ont été prises. Néanmoins, plusieurs commissaires ont exprimé leur souci devant l'instabilité du terrain sur une longueur de plusieurs centaines de mètres au bord de cette route ce qui pourrait amener d'autres glissements. Il est malheureusement impossible d'envisager actuellement des travaux d'envergure (en particulier du bétonnage) pour des pures raisons financières. La commission soutient le Conseil communal dans ces tentatives d'obtenir des subventions des entreprises utilisant cette route et Mme M. Braghini vient d'en confirmer les montants.

M. A. Mary, au nom du PLR, déclare qu'il salue les efforts de la commune, de ses services et du géologue cantonal sur ce rapport. Ils ont trouvé une solution adaptée, efficace et avantageuse pour la

biodiversité pour ces travaux inévitables. Il y a, en effet, une obligation d'agir pour sécuriser le site et la solution trouvée semble adéquate. Toutefois, certains membres remettent en cause la pirouette, la nouvelle pirouette plutôt, que le canton a trouvé pour laisser la responsabilité à la commune et participer uniquement à hauteur de 6%. Malgré cela, le PLR va accepter le rapport.

Mme I. Zürcher Vuillaume, au nom du PS, dit que le groupe salue le fait que la solution la moins coûteuse et la plus écologique a été choisie, ainsi que le fait que des négociations aient abouti avec Viteos, le syndicat intercommunal pour l'exploitation des forêts de la montagne de Boudry et le canton qui participent financièrement à cette réparation. Le groupe acceptera cette demande de crédit.

M. J.-D. Böhm, en son nom, dit qu'il a remarqué que l'étude et le suivi de chantier représente CHF 19'000.00, soit le quart des travaux. Il trouve que c'est beaucoup.

Mme M. Braghini dit qu'elle comprend sa remarque, mais c'est le devis qui lui a été soumis. Elle imagine que cela se justifie par la présence du service des ingénieurs et l'étude qu'ils ont dû faire. Certaines fois les études coûtent davantage que la main d'œuvre.

Mme E. Buschini, en son nom, dit à M. J.-D. Böhm qu'il y a une indication dans le rapport au sujet des divers et imprévus qui peuvent s'élever à 25%. Une petite discussion s'en suit.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 ayant pour objet l'assainissement d'armoires électriques à basse tension

M. P. Quinche dit que chacun a pu remarquer que c'est un rapport qui revient régulièrement, c'est chronique. Cela permet à la commune de remplacer un nombre de cabines sur un laps de temps assez long. Il est clair qu'il serait possible d'imaginer voter un crédit-cadre à ce sujet pour une législature complète, donc il a l'espoir que pour la prochaine législature, cela puisse être étudié et proposé.

M. J.-P. Möschi, au nom de la Commission de gestion et des finances, déclare que l'assainissement de quatre armoires de distribution est absolument nécessaire car en mauvais état. Le crédit est accepté à l'unanimité. A cette occasion, un commissaire demande d'essayer, dans la mesure du possible, d'éviter la présence de plusieurs armoires dans un rayon restreint, ce qui peut sembler assez difficile de réaliser pour des raisons techniques.

M. M. Galbarini, au nom du PLR, déclare que l'assainissement des armoires techniques en question semble la solution la plus raisonnable financièrement et techniquement, car toucher à la structure du réseau électrique engendrerait des coûts supplémentaires conséquents. Cette solution est donc la plus raisonnable, d'autant plus que cela permet le renouvellement et donc, de préparer l'avenir. Le PLR acceptera ce rapport à l'unanimité.

M. R. Dubois, au nom du PS, dit que le groupe acceptera le rapport à l'unanimité, comme souvent avec ce genre de rapport. Il profite pour rappeler son attachement aux crédits-cadre, comme cela vient d'être discuté, ainsi cela permettrait de diminuer le nombre de rapport et d'économiser un peu de temps dans toutes les séances.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry ayant pour objet une demande de crédit d'engagement de CHF 105'000.00 ayant pour objet le remplacement des lignes de tir électroniques du stand de tir

M. J.-M. Buschini dit que ce rapport est en lien avec celui présenté l'année passée sur les récupérateurs de balles. D'ailleurs, il y a quelques illustrations des travaux qui ont été terminés au mois de février en fin de rapport. A l'époque, le choix avait été fait d'installer douze récupérateurs, ceci pour deux raisons : premièrement, parce que c'est une obligation fédérale et deuxièmement, parce que le canton a fait une promesse écrite de prendre à sa charge la dépollution de la butte de tir. Par contre, le canton n'a jamais donné de délai, il n'a donc aucune idée quand ces travaux seront faits. Ensuite, il dit qu'il respecte la demande du Conseil général, demande de diminution d'une cinquantaine de milliers de francs au profit d'arrêts de bus qu'il faut mettre aux normes de la LHand, faite lors de la séance du budget. Enfin, il a collaboré avec la Compagnie des Mousquetaires et cette dernière a décidé d'augmenter sa participation de façon conséquente, c'est-à-dire à CHF 36'000.00 au lieu des CHF 25'000.00 prévu initialement et cela videra complètement la caisse de cette société. Il répondra volontiers aux questions.

M. J.-P. Möschi, au nom de la Commission de gestion et des finances, déclare que ce crédit fait partie des obligations à la charge des communes selon une Ordonnance sur les installations servant au tir hors service. Après ces travaux, le stand sera entièrement dans les normes actuelles. Une fois encore, M. J.-M. Buschini a souligné qu'il avait été en contact avec toutes les communes voisines pour tenter de trouver une solution commune et ainsi partager les frais. D'autre part, il est souligné qu'il ne sera pas question de revenir à 12 lignes de tir à l'avenir. Le rapport est accepté par 4 voix pour et 2 voix contre. Tenant compte de cette situation, un commissaire dépose un postulat demandant au Conseil communal de poursuivre et d'intensifier les contacts avec les communes avoisinantes pour l'examen des possibilités de réalisations communes à l'avenir au niveau des stands de tir. Ce postulat est accepté à l'unanimité par la commission.

M. S. Keller, au nom du PLR, dit que ce rapport a suscité de vives discussions au sein du groupe, mais qu'il sera accepté dans sa majorité. Il souhaite mettre en avant trois points. C'est un club avec beaucoup de jeunes, car il y a une section « jeunes tireurs », ils vont quand même mettre CHF 45'000.00 de leur cagnotte pour la commune et comme c'est une société locale très active et que chacun souhaite garder du monde à Boudry, ce serait bien voter oui.

Mme Ch. Vogel Oberlin, au nom du PS, déclare que le rapport est clair et qu'avec ce qui a déjà été dit, il n'y a presque rien à ajouter. Au niveau du groupe, il y a quand même eu de grandes discussions car au mois de décembre, le Conseil avait décidé de créer un groupe de travail pour voir comment il était possible de répondre à cette demande de crédit qui paraissait un peu trop importante pour certains membres. A cause de la Covid-19, évidemment, ce groupe n'a jamais pu être formé. Mais le Conseil communal a pris contact avec les communes voisines pour voir s'il était possible de faire un jumelage et cela ne s'est pas fait. De ce fait, Boudry conserve son stand qui est grand, mais dont la société possède beaucoup de jeunes, comme le PLR l'a relevé, des gens donc qui s'investissent autant financièrement que physiquement pour entretenir leur stand de tir. De plus, c'est du matériel qui a été mis en place il y a 30 ans. Le groupe pense donc qu'il est temps de remettre cela en ordre et il acceptera la demande de crédit.

M. R. Dubois, en son nom, dit premièrement qu'il acceptera le rapport, mais il intervient puisque la commission de gestion et des finances a déposé un postulat pour demander au Conseil communal de chercher des synergies avec les autres communes à l'avenir. Il pense qu'il est vraiment important de soutenir cette demande, parce que ce n'est pas à la société de tir de Boudry de pâtir du fait que les autres sociétés de tir ne veulent pas s'associer avec Boudry. Toutefois, il pense qu'il est très important

que les communes se rapprochent pour trouver des synergies et qu'elles ne continuent pas à avoir chacune son propre stand de tir. Ce qui a aussi été relevé en commission de gestion et des finances, c'est que cette demande de volonté de synergie entre les communes est un point qui figure dans l'Ordonnance fédérale sur le tir. Il termine en disant que ce postulat n'engage pas le Conseil communal à le faire dès demain, mais bien à garder à l'esprit cet objectif dans les années à venir.

M. J.-M. Buschini présente ses excuses à Mme Ch. Vogel-Oberlin, car en effet, il avait laissé entendre qu'il aurait été possible de faire un groupe de travail qui réunissait quelques conseillers généraux de chaque parti, malheureusement, les circonstances ont fait que cela ne s'est pas donné. Par contre, il a travaillé avec la Compagnie des Mousquetaires, car bien sûr, il ne voulait pas rééquiper ce stand sans leur avis. Ils sont d'ailleurs représentés par deux personnes ce soir et cela montre bien leur intérêt à ce que la commune fasse ces travaux. Concernant le postulat, il va quand même reprendre contact assez rapidement avec la commune de Rochefort parce que la situation au niveau de son stand de tir a changé. En effet, un immeuble vient d'être construit tout près du stand, à quelques dizaines de mètres, donc peut-être que leur avis aura évolué depuis une année ou alors c'est eux qui viendront d'ici quelques années frapper à notre porte, lorsque les habitants se plaindront. À l'origine, il était parti dans une réflexion de la COMUL, c'est-à-dire la commission du Littoral qui s'occupe des sports et loisirs, donc une étude régionale pour les stands de tirs. Malheureusement, cette étude a montré que la seule commune qui voulait se séparer de son stand de tir, c'était la ville de Neuchâtel qui a un immense stand de tir et évidemment que personne d'autres ne voulait agrandir ses installations pour accueillir les tireurs de Neuchâtel. Ensuite, il avait pris contact avec le SSMC, le service de la sécurité militaire et civile, représenté par M. Thierry Michel, avec lequel il a eu une discussion pour le stand de tir de Bôle, qui est un stand de tir militaire, mais qui est aussi occupé par des sociétés de tirs de la commune de Milvignes et la commune de Cortaillod tire aussi là-bas. C'était impossible d'accueillir une société supplémentaire dans ce stand de tir qui est déjà très occupé. Des contacts ont été pris avec Bevaix, mais eux venaient de faire la réfection de ses lignes et ne voulaient pas s'associer et finalement, avec Rochefort, où il a eu des contacts avec l'administrateur qui en a parlé avec le Conseil communal et la semaine suivante, il a reçu une réponse négative. Voilà le résumé des contacts qu'il a pris avec les autres communes.

M. B. Thomson, en son nom, comme déjà mentionné ce soir, la commune a investi pour remplacer les douze lignes de tir avec des récupérateurs de balles. Ce soir, il est proposé un projet pour équiper 10 lignes avec des cibles électroniques. Sa question est très simple, quel est l'avenir des deux lignes restantes, sans ciblerie, et pour lesquelles la commune a investi CHF 15'000.00.

M. J.-M. Buschini lui répond qu'il est clair que l'investissement sur ces deux récupérateurs a été fait parce que c'était une obligation légale pour que le canton dépollue cette butte de tir, et que cela ne soit pas aux frais de la commune. La position du Conseil général, entre temps a changé, il y a eu une diminution du budget et avec une somme de CHF 105'000.00 il n'est pas possible d'équiper 12 lignes. Par contre, ces récupérateurs vont rester. Il dit qui ne se permettra pas, tant qu'il fait partie de l'exécutif, pour revenir avec une nouvelle demande de crédit supplémentaire. Par contre, si la société de tir venait à retrouver des moyens et proposait de rééquiper ces deux lignes restantes, cela sera à l'autorité de choisir si elle veut entrer en matière ou pas. Mais, au niveau communal, le législatif a la décision entre ses mains et cette décision avait été prise au moment du budget.

Le président dit qu'il a une question concernant le vote de l'arrêté et du postulat.

M. D. Schürch lui indique qu'il faudra voter l'arrêté en premier, puis le postulat, puisqu'il est en complément d'information lié à ce rapport. En revanche, le postulat devrait être déposé par écrit auprès du président, justement.

Au vote, l'arrêté est accepté à 31 voix et une abstention.

M. R. Dubois indique que le texte du postulat a été rédigé lors de la séance de la commission de gestion et des finances. L'administrateur affiche l'extrait du procès-verbal de ladite commission à l'écran : « La commission demande au Conseil communal de continuer à chercher des synergies avec les communes et sociétés de tir de la région. »

Au vote, le postulat est accepté à l'unanimité.

12. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 175'000.00 ayant pour objet la pose de panneaux solaires sur la toiture nord du collège de Vauvilliers

M. J.-M. Buschini déclare qu'il en avait déjà brièvement parlé à la séance du mois de mai, il s'agit de rétablir une situation suite aux travaux réalisés sur le toit qui surplombe la salle de gymnastique et la piscine. Les panneaux thermiques qui dataient des années '90 avaient été démontés et bien entendu, ces panneaux ne sont plus au goût du jour. Aujourd'hui, il est donc proposé de les remplacer par des panneaux solaires. L'étude réalisée par la maison Planair a démontré deux possibilités : soit de faire que du photovoltaïque, soit de faire du mixte, c'est-à-dire à la fois du thermique et du photovoltaïque et le choix s'est porté sur la solution mixte parce qu'en-dessous, il y a la piscine et qu'ainsi il sera possible de faire une grosse économie sur l'énergie thermique. Dans un deuxième temps, lorsqu'il sera présenté le rapport-cadre sur le collège de Vauvilliers, une étude sera remise pour compléter éventuellement en photovoltaïque les autres toits plats, ainsi que peut-être même les parois qui sont bien exposées, parce qu'évidemment que dans ce collège, il y a une forte consommation électrique et lorsqu'une installation de ce genre est réalisée, plus il y a d'autoconsommation, mieux c'est, puisqu'ainsi cela évite les factures d'électricité.

M. J.-P. Mösch, au nom de la Commission de gestion et des finances, déclare que ces panneaux mixtes (photovoltaïques + thermiques) de la dernière génération permettront une économie substantielle. L'énergie sera autoconsommée et permettra aussi de chauffer la piscine. Le rapport est accepté à l'unanimité.

M. B. Thomson, au nom du PLR, dit que c'est avec une attention particulière que le groupe a étudié ce rapport. En introduction, il aimerait remercier le Conseil communal et les services communaux qui ont investi le temps nécessaire pour préparer un rapport de qualité. Effectivement, la technologie a évolué d'une façon considérable depuis la première installation de panneaux solaires sur le toit de Vauvilliers en 1994. Cette évolution, parfois rapide ne simplifie pas le choix des panneaux, dimensionnement de l'installation et bien d'autres questions techniques liées à un tel projet. Le recours aux spécialistes professionnels s'avère un bon choix, y compris les aspects d'une éventuelle évolution, agrandissement de l'installation. La question a été posée sur la possibilité de raccorder cette installation à un système d'accumulateur au lieu d'injecter le surplus d'électricité produite dans le réseau. Aujourd'hui, cette technologie n'est pas encore suffisamment développée pour être une option intéressante, mais l'avenir est prometteur et pourra permettre d'auto-consommer l'électricité produite hors de la période d'haute consommation. L'avenir nous le dira. Ce rapport a suscité un fort soutien au sein du PLR qui travaille d'une manière engagée sur les solutions de développement durable, énergies renouvelables et protection de l'environnement. C'est avec enthousiasme que le PLR accepte ce rapport. Il remercie l'assemblée de son attention.

Mme I. Zürcher Vuillaume, au nom du PS, déclare que le groupe est évidemment très heureux de voir que des nouveaux panneaux solaires pourront être installés sur le toit du collège de Vauvilliers. Cette politique communale volontariste de promouvoir les énergies renouvelables plaît particulièrement et le groupe salue dès lors ce geste concret. En effet, la commune se doit de donner l'exemple. Pour ne

rien gâcher cet investissement est pratiquement couvert par un prélèvement sur le fonds de réserve en faveur de l'énergie renouvelable. Que demander de plus ? Alors bravo ! et le groupe acceptera bien sûr cette demande de crédit.

M. B. Thomson, en son nom, dit que le 25 mai, lors de la présentation du rapport sur la réfection du troisième toit plat du collège de Vauvilliers, il était accompagné d'une clause d'urgence, ceci pour permettre de supprimer les 40 jours de délai référendaire et ainsi les travaux peuvent être exécutés pendant les vacances scolaires de cet été, au moins en partie. Ceci était justifié par la préoccupation de la sécurité des enfants, ce qui est justifié. Le rapport actuel sur la pose des panneaux solaires n'est pas accompagné par une clause d'urgence. Une fois accepté et publié, la fin du délai référendaire va coïncider avec la rentrée scolaire du mois d'août. L'utilisation d'une grue de chantier et le va-et-vient de plusieurs camions pour la livraison des 120 panneaux représente des risques pour la sécurité des enfants. Pour assurer la sécurité des élèves et limiter les risques liés à ce chantier, il demande quel sera le planning pour l'installation des panneaux solaires.

M. J.-M. Buschini, dit que le planning sera effectué par les services techniques. En effet, il y a le délai référendaire d'une quarantaine de jours, ensuite, plusieurs offres seront demandées et puis, avec les délais de livraison, cela va probablement nous amener jusqu'aux vacances d'automne. S'il n'était pas possible de réaliser les travaux à ce moment-là, il dit que, comme chacun a vu les illustrations du rapport, le toit est préparé, il ne reste plus que la livraison des panneaux qui se fait en quelques heures, donc il sera possible de le faire dans des moments où le collège n'est pas occupé par les élèves, le mercredi après-midi par exemple. Il veillera à cela, et évidemment, ils mettront toute la sécurité en place. Aucun risque ne sera pris vis-à-vis des élèves. En ce qui concerne les travaux bruyants, la plupart sont déjà effectués puisqu'il y a déjà les supports sur le toit. Il reste à mettre en place les panneaux, mais cela n'est pas bruyant

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

13. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 160'000.00 ayant pour objet un programme d'assainissement d'armoires électriques d'éclairage public

Mme M. Braghini dit que cette demande de crédit est due à l'exigence de l'inspectorat fédéral des installations à courant fort (ESTI), qui a demandé que la Commune de Boudry fasse analyser toutes les armoires de l'éclairage public. Cette analyse a été effectuée l'année passée au mois de septembre, avec un bureau spécialisé, Volpex SA, M. Calame, qui quelques années auparavant avait déjà effectué le contrôle de tous les candélabres du territoire communal. Comme chacun a pu le constater, le résultat n'est pas encourageant. Selon la liste, Boudry a 126 armoires pour l'éclairage public, dont 28 sont en ordre et le reste ne l'est pas. Certaines armoires ont également la basse tension comprise (108 pièces). Sur les 98 armoires qui ne sont pas encore aux normes, il y en a 58 qui sont dans un état vraiment sérieux, c'est-à-dire grave et 4 dans un état urgent pour lesquelles les travaux ont déjà été effectués avec les compétences du Conseil communal, ceci pour sécuriser la vie de chacun et aussi des personnes qui interviennent dans ces armoires. Avec l'aide d'Eli 10 SA, qui a été mandaté pour faire un contrôle général de toutes les armoires, il a été établi une première liste des interventions urgentes. Ce sont ces dernières qui seront réalisées avec le montant de CHF 160'000.00 demandé ce soir. De plus, d'ici quelques mois, le montant exact qu'il reste encore à dépenser pour mettre aux normes toutes ces armoires sera calculé. Il n'est malheureusement pas possible de faire un prix moyen par armoire, pour certaines, il y a beaucoup à faire, et pour d'autres, CHF 1'000.00 pourrait suffire. Dans cette analyse effectuée par Eli 10 SA, car c'est cette société qui a remporté le mandat de la gestion de l'éclairage public depuis le mois de février, puisque l'employé de la voirie spécialisé dans le domaine

de l'électricité est parti, il a aussi été réfléchi à l'éventualité de pouvoir éteindre ou réduire l'éclairage public la nuit par rapport à la motion concernant la pollution lumineuse. Cette étude pourra aussi nous renseigner à ce sujet. En effet, il n'est pas évident de savoir à l'avance quelles rues ou quartiers sont concernés par telle ou telle armoire et tout ceci sera examiné par la suite. Elle reste à disposition si quelqu'un a des questions.

M. J.-P. Mösch, au nom de la Commission de gestion et des finances, déclare que suite au contrôle de l'inspection fédérale des installations à courant fort, la Commune est placée devant l'obligation de remplacer 98 des 126 armoires, dont 4 absolument urgemment. Vu l'étendue des problèmes techniques et surtout financier, la commission comprend qu'il est impossible de tout faire immédiatement et accepte à l'unanimité le rapport pour la première partie du travail. Il y aura donc d'autres crédits à venir et la société Eli 10 SA étudiera de manière approfondie la suite des opérations à réaliser apportant ainsi une aide appréciable dans ce domaine très particulier.

M. A. Sandoz rassure l'assemblée, ce n'est pas le remplacement de 98 armoires, mais bien la mise aux normes et la correction des défauts de ces dernières constatées par l'ESTI.

M. P. Pedimina, au nom du PLR, déclare que le groupe accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 160'000.00 pour assainir en premier lieu 17 armoires électriques selon un contrôle établi par une société spécialisée. Ce rapport met en évidence 98 armoires jugées en mauvais état sur 126 au total, dont 56 devraient être modifiées ou remplacées, d'où la nécessité d'un plan d'engagement financier futur. Cet état faisant, le groupe libéral soutient particulièrement le phasage établi dans ce rapport permettant d'assainir rapidement les armoires les plus urgentes et par la suite d'étudier, d'optimiser et de planifier techniquement et financièrement ces armoires d'éclairage public avec l'ensemble du réseau électrique et de son développement durable. Il relève aussi qu'aux vus des différents crédits votés et à voter imposés par des exigences normatives ou autres, le réseau électrique représente un coût financier très important pour la commune sans en connaître véritablement son bénéfice et/ou la capacité financière de le maintenir en état. Par conséquent, il sera nécessaire de réfléchir à moyen terme de la stratégie communale et de son engagement pour ce réseau électrique. Il remercie l'assemblée de son attention.

Mme I. Zürcher Vuillaume, au nom du PS, dit qu'au vu des résultats de l'étude menée sur l'état des armoires électriques, le risque est grand de revoir ces demandes de crédits ces prochaines années pour que ces armoires répondent aux normes de sécurité. Nécessité fait donc loi, mais il faudra profiter des ces interventions nécessaires sur les vieilles armoires pour améliorer leur efficacité et installer des systèmes qui permettront à l'avenir de pouvoir mieux régler l'intensité de l'éclairage public en lien, notamment, avec la motion dont le classement sera postérieurement débattu ce soir. Le groupe acceptera cette demande de crédit.

M. D. Schürch souhaite intervenir par rapport aux propos du rapporteur du PLR. Si la Commission de l'économie publique l'invite une fois, il parlera volontiers du rendement du réseau électrique et il peut faire la démonstration qu'il serait faux de le vendre.

Mme M. Braghini ajoute une précision suite à la question de M. B. Thomson qui demandait s'il serait possible de mettre davantage de luminaires dans une armoire afin de faire des économies. Elle lit la réponse de M. Frutschi de chez Eli 10 SA : « il n'est généralement pas possible de regrouper l'alimentation de plusieurs armoires dans une seule pour des questions de distances. En effet, pour pouvoir détecter un défaut, le luminaire ne doit pas être trop éloigné de l'armoire de distribution sur laquelle il est raccordé ».

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

14. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 ayant pour objet le remplacement des points lumineux en mercure par de la technologie LED sur le chemin de la Baconnière

Mme M. Braghini indique que lors du budget, seulement CHF 50'000.00 avait été prévu pour le remplacement des candélabres à la Baconnière. Mais lors de l'analyse en profondeur de la situation, il est apparu que c'était loin d'être suffisant. En faisant les sondages, il y a eu des découvertes qui les ont amenés à un montant équivalent à plus du double. Mais comme il y avait une autre demande de crédit de CHF 50'000.00 concernant la station de l'Hôtel-de-Ville et qu'il a été possible, en synergie avec Eli 10 SA, à cet endroit de trouver une solution plus économique (seulement CHF 10'000.00) pour mettre en conformité cette armoire d'une autre façon. Ce montant-là a été comptabilisé dans l'autre demande de crédit de ce soir, celle des CHF 160'000.00 sous « station Hôtel-de-Ville » et ainsi, la commune de Boudry pouvait avoir réellement à disposition CHF 100'000.00 pour remplacer les points lumineux au chemin de la Baconnière. Il y a deux ans, la commune a entrepris des travaux aux rues « Sur la forêt » et « Les Prisettes » et elle a profité de commander des candélabres à un prix très intéressant. Trois ont déjà été installés et voilà que les 17 autres sont prévus le long du chemin de la Baconnière. Lors de la séance de la Commission de l'économie publique, M. Frutschi de chez Eli 10 SA était présent pour donner des explications techniques. Quelques commissaires ont demandé pourquoi mettre autant de candélabres. C'est pour correspondre aux normes de sécurité. Par ailleurs, ces derniers sont plus bas que ceux qu'il y a maintenant (qui sont d'ailleurs hors normes) et il faut mettre une certaine distance entre chaque point lumineux pour garantir la sécurité de l'éclairage. Ce qui est dangereux, c'est l'alternance de lumière et d'obscurité. C'est une entreprise spécialisée qui a fait tous les calculs, autant par rapport à l'intensité lumineuse pendant la nuit que de chercher à la diminuer de 100% à 50% ou 70%. Une autre question qui est revenue à l'économie publique et aussi en séance de groupe du PLR c'est que souvent avec les LED, il y a cette impression d'être très illuminé parce que cet éclairage donne une lumière un peu trop forte. Mais ce n'est qu'une impression, d'un point de vue technique, ce n'est pas le cas. Les commissaires ont pu discuter avec Eli 10 SA sur des chantiers qui ont été fait dernièrement, par ex. la rue des Prés, qui a aussi un éclairage puissant. Il a été décidé de poser des caches pour réduire la lumière et ainsi mieux cibler l'endroit qu'il faut éclairer. En ce qui concerne des détecteurs éventuels, au chemin de la Baconnière, il y a trop de passage, cela ne ferait que de s'allumer et de s'éteindre, ce qui poserait encore plus de problèmes. De plus, comme chacun a pu le lire dans le rapport, il y a une réduction importante de l'intensité pendant la nuit et c'est aussi une réponse à la pollution lumineuse. Il sera fait en sorte que le quartier de la gare soit conforme, parce que les ampoules au mercure sont illicites actuellement et la commune est obligée de remplacer ces candélabres.

M. J.-P. Möschi, au nom de la Commission de gestion et des finances, déclare que vu l'impossibilité de réparer les sources lumineuses actuelles, tout est à changer, donc les mâts, les candélabres et le câblage, ce qui explique le prix élevé de ce rapport qui est cependant accepté à l'unanimité par la commission. Les études de détecteurs et/ou d'extinction des points lumineux durant la nuit doivent se poursuivre, tenant compte des possibilités d'orienter la source des flux lumineux, de régler les sources au fur et à mesure des observations sur les lieux et de diriger les flux lumineux par des caches.

M. J.-D. Böhm, au nom du PLR, déclare qu'après plusieurs questions et échanges, les remarques des conseillers PLR habitant les quartiers équipés de LED souhaitent, comme l'a déjà dit Mme M. Braghini, que ces mats soient le plus bas possible, le mieux orientés possible et avec le plus de caches possibles afin que la direction lumineuse reste sur la route et non pas dans les habitations et jardins des citoyennes et des citoyens. Il restera vigilant sur cette problématique car il connaît les possibilités de réglages ou de la pose de caches entourant les sources lumineuses. Après ces remarques, le groupe accepte le rapport à l'unanimité.

M. R. Dubois, au nom du PS, dit que le groupe acceptera à l'unanimité ce rapport. C'est un pas, petit, mais pertinent dans la bonne direction demandée par la motion, laquelle sera débattue toute à l'heure. Il se permet une petite remarque en son nom, concernant ce qui vient d'être discuté par rapport à la lumière. Il semble en effet que les LED, pour la même intensité énergétique aient plus d'intensité lumineuse, plus de lumen, dit de manière scientifique et puis il y a aussi la question de la chaleur du LED qui est calculé en kelvin et c'est là que c'est intéressant, selon la discussion de toute à l'heure, avoir des lampes LED les plus chaudes possibles, donc avec le moins de kelvin possible, surtout dans les zones d'habitations, c'est mieux puisqu'il est connu que les lumières les plus chaudes dérangent moins que les lumières froides, notamment pour les habitants du quartier. Il remercie l'assemblée de son attention.

Mme M. Braghini remercie M. R. Dubois pour ses remarques et lui indique que dans la réponse de la motion, en page 4, il est parlé de cette notion de chaleur, de couleur de la lumière et que des explications sont données par rapport aux choix qui ont été faits à Boudry. Comme elle le rappelle, la commune a toujours travaillé avec un bureau spécialisé genevois pour obtenir des conseils et connaître la direction dans laquelle il faut se diriger.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

15. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry en réponse à la motion déposée par le groupe PLR et intitulée « Economie d'énergie et écologie : lutte contre la pollution lumineuse »

Mme M. Braghini indique tout d'abord que l'état des lieux par rapport aux points lumineux (page 2) vient d'être corrigé par les dernières données transmises par Eli 10 SA.

La commune compte donc 893 points lumineux, au lieu de 870, 285 ampoules au sodium, 120 ampoules halogénures métalliques, 205 ampoules au mercure et 283 LED.

Par rapport à cette motion, les services communaux se sont attelés depuis plusieurs mois pour répondre à l'ensemble de la question qui avait été posée, qui est, par ailleurs, bien vaste et complexe. Le Conseil communal est conscient que l'histoire n'est pas terminée, il va continuer dans cette analyse parce qu'il estime également que c'est un problème qui mérite réflexion, par rapport à certains points notamment, elle cite par exemple, l'extinction de la lumière pendant la nuit, partiellement ou complètement par endroit. Chacun a pu l'entendre, Val-de-Ruz fait des essais dans ce sens-là et dans d'autres cantons aussi, il y a donc des décisions à prendre. La Commission de l'économie publique pourra se pencher sur cette problématique. Maintenant, elle donne encore quelques informations sur les moyens éventuels. Comme elle l'a dit tout à l'heure, ils sont en train d'analyser la situation avec Eli 10 SA pour savoir à quel endroit, il serait possible d'éteindre ou pas, de connaître les rues qui sont derrière, celles qui sont devant, mais ce n'est pas si simple, car dans une seule armoire, il peut y avoir plusieurs rues qui sont concernées. D'ici cet automne, elle pense qu'elle pourra présenter les résultats de cette étude et ainsi il sera possible d'aller plus loin dans les réflexions. D'autres questions ont été posées, mais ces dernières concernent davantage l'aménagement du territoire, donc son collègue, M. J.-P. Leuenberger. Elle lui donne la parole.

M. J.-P. Leuenberger dit que le plan d'aménagement local comprend 4 phases. La première est terminée et en phase 3, il faudra élaborer le règlement, c'est-à-dire il faudra transposer le plan d'aménagement en règlement d'aménagement et dans ce dernier, les corollaires ou les annexes seront des règlements concernant diverses études, protection du bruit, protection contre les crues, mais aussi au niveau de l'environnement, pour limiter la lumière et la nocivité des LED.

Mme M. Braghini ajoute aussi les permis de construire. M. J.-P. Leuenberger dit que, bien sûr, ce sont également des annexes au règlement général du plan d'aménagement local. En corollaire, il y aura un règlement sur les permis de construire et là-dedans, il sera également parlé de cette affaire lumineuse. D'ailleurs, en commission d'urbanisme, le sujet est déjà traité à chaque fois qu'une demande d'enseigne lumineuse leur parvient. Il cite le dernier exemple en date, les cafés Centaures. Ces demandes sont étudiées et la pollution lumineuse est vérifiée pour savoir si elle est dans les normes. Il remercie Mme M. Braghini pour son soutien.

M. R. Dubois, à la demande de M. J.-P. Mösch, au nom de la Commission de gestion et des finances, dit qu'il profitera également de donner l'avis du groupe socialiste, puisqu'il est identique. Ladite commission a, par 3 voix et 3 abstentions, demandé de refuser le classement de la motion et le groupe socialiste recommande aussi, à l'unanimité, de refuser ce classement. Il va donner quelques arguments qui se situent surtout sur deux axes. Premièrement, dans le rapport, il y a une référence aux investissements qui seront nécessaires à terme pour réaliser certaines mesures proposées par le PLR dans la motion. Il est souvent fait référence à ces investissements, mais de manière évasive, voire un peu floue, et ce qui a été relevé c'est qu'une fois qu'il y a une motion déposée, qui plus est acceptée à l'unanimité par le Conseil général qui proposait des mesures concrètes, des excellentes mesures, avec déjà une recherche, il y a une volonté du Conseil général d'aller dans cette direction. Pour que le législatif puisse, en toute connaissance de cause prendre position sur des coûts futurs, il faut quand même qu'il ait un peu de matière. Hors ici, il est difficile de dire si, en effet pour des motifs financiers, il est renoncé à certains travaux ou pas, parce qu'il n'y a pas de matière et qu'il n'est pas possible de savoir combien est-ce que cela pourrait coûter. C'est quand même au législatif, bien sûr sur proposition de l'exécutif, de fixer la priorité des investissements. En début d'année, cela s'est vu avec CHF 50'000.00 qui sont passés d'un crédit à l'autre. C'est un exemple plutôt anecdotique, mais c'est quand même le législatif qui montre où il veut investir et là, il y a une volonté assez importante de dire qu'il souhaite investir dans cette direction-là. Par rapport à cela, pour la commission et pour le groupe socialiste, il y a trop peu de précisions sur ce que pourraient être ces investissements. Le second point concerne les mesures qui pourraient être prises sans investissement énorme de la part de la Commune. Il y en a plusieurs qui sont cités dans le rapport. Par exemple, en page 5, point 4, et c'est la proposition du PLR, il est indiqué qu'il serait possible d'inclure dans les permis de construire de nouvelles normes ou exigences par rapport à la pollution lumineuse. Il est écrit que pour ce faire, il faut une base cantonale ou communale, malheureusement, c'est extrêmement imprécis, car s'il faut une base cantonale, là clairement, le législatif communal ne peut rien faire et cela signifie qu'il faudrait peut-être voir avec le canton pour changer quelque chose. Mais s'il faut une base légale communale, c'est justement l'autorité de ce soir qui est compétente et c'est quelque chose qui pourrait être directement discuté dans le cadre du plan d'aménagement local. Il y a donc une imprécision, mais c'est peut-être une mesure que la commune pourrait prendre et qui n'occasionnerait pas de coûts supplémentaires et qui entre peut-être dans les compétences du législatif communal. Ensuite, il y a des constructions privées, déjà existantes, et le permis de construire ne s'appliquerait pas pour eux. Par contre, pour toutes ces personnes-là, il serait possible d'imaginer une réglementation, comme cela a déjà été discuté en commission d'urbanisme, en prenant exemple sur la France qui interdit déjà la pollution lumineuse des grandes enseignes lumineuses la nuit, entre 1h et 6h du matin. C'est une idée, mais cela n'engendrerait aucun coût supplémentaire. Au point 5, dans le rapport, il est écrit qu'il serait possible d'éteindre les lampadaires dans certains secteurs la nuit. Cela mériterait certainement une petite étude, mais peut-être pas de mandater un bureau d'ingénieur. Il faudrait voir qu'à certains endroits, il y a un lampadaire mais jamais personne qui ne passe ou alors seulement tous les trois jours. Alors, là, il serait possible d'éteindre, et c'est de nouveau des questions qu'il serait possible de se poser et qui ne coûterait rien de plus. Ensuite, au point 6, il est indiqué que certains secteurs non bâtis sont éclairés, alors que cela fait que peu de sens. Cela signifie bien que c'est connu à Boudry, qu'il y a des secteurs qui sont éclairés alors que cela ne fait aucun sens. Là, aussi, il suffirait de reprendre rapidement ces lieux et de réfléchir s'il faut éteindre ou enlever ces lampadaires-là. Et puis finalement, il en vient à la dernière mesure qui ne coûterait pas forcément plus cher non plus, c'est cette notion

de chaleur et d'intensité de la lumière, de kelvin et de lumen, car il est expliqué dans le rapport qu'il sera essayé de réduire cela, mais qu'il faudra garder dans certains secteurs un éclairage assez froid. Il aimerait préciser que dans une commune aux Grisons et dans une ville en Arizona, à Tucson, certes c'est un peu plus loin de Boudry, mais ces deux villes ont fait sur tout leur territoire un éclairage au-dessous de 3000 kelvin, même sur les axes fréquentés, donc c'est aussi une mesure qui pourrait être prise ici, de dire qu'il ne sera acheté que des ampoules à moins de 3000 kelvin. Tout cela pour dire qu'actuellement le Conseil communal, et cela a été relevé dans les instances, a montré qu'il allait dans la bonne direction et cela personne ne le conteste. Tant la commission de gestion et des finances et le groupe socialiste en sont très heureux. Et ce qui est par contre assez clair, ce que lorsqu'une motion est déposée, le législatif attend des mesures. Il est possible de classer cette dernière une fois que ces mesures et les crédits sont votées. Si la motion est classée maintenant, alors qu'il n'y a que les promesses et c'est un peu comme donner un mandant à un avocat pour nous défendre, et puis de ne plus le payer depuis le milieu de la procédure ou alors avant qu'il soit allé au tribunal, cela n'a pas vraiment de sens. On ne voit jamais de législatif, que ce soit fédéral ou cantonal, qui classe une motion avant que les mesures aient été proposées devant lui. Voici donc l'argumentation qui fait que la Commission de gestion et des finances et le groupe socialiste vont refuser le classement, tout en saluant les efforts qui ont été fait jusqu'à maintenant et en espérant qu'un jour, le classement pourra être proposé avec des mesures qui vont vraiment dans ce sens-là et avec le plan d'aménagement local. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. B. Geiser, au nom du PLR, déclare qu'il tient dans un premier temps à remercier le Conseil communal et l'ensemble des intervenant-e-s des services pour la tentative de réponse exhaustive apportée à la présente motion. Il est conscient du contexte économique incertain mis en lumière et de la volonté témoignée de continuer les efforts déjà entrepris. La motion posait un certain nombre de questions dont les réponses numérotées de 1 à 8 sont fournies ce soir. Néanmoins, il propose de refuser le classement de la motion afin que les efforts se poursuivent et que surtout des réponses complémentaires et ambitieuses soient apportées, notamment par un plan lumière plus ambitieux sur les prochaines années. Il souhaite notamment par ce refus, voir se poursuivre la réflexion globale pour un développement intégré et intelligent de la stratégie énergétique. L'état des lieux initié doit se poursuivre afin que la cartographie lumineuse entamée soit complétée, l'intégration dans les mesures utiles pour limiter la pollution lumineuse de la saisonnalité, afin d'anticiper dès à présent des solutions technologique appropriées, la poursuite des actions à court et moyen terme, l'inclusion incitative de mesure dans l'obtention des permis de construire. Certes la réponse fait état d'une absence de réglementation légale cantonale et communale pour intégrer des mesures obligatoires, mais il souhaite que Boudry puisse être innovant en incitant à tenir compte de mesure pour abaisser la pollution lumineuse. L'information est donc primordiale et le positionnement du Conseil communal dans ce sens doit être clair en attendant une base légale. Un dernier point, l'étude des zones d'extinction adaptative et ou de suppression de l'éclairage, d'intégration des détecteurs de mouvement, doit être menée (avec l'appui si nécessaire d'une commission). Il remercie l'assemblée de son attention. De plus, au nom du PLR, il prend l'initiative de demander le vote nominal concernant la motion.

Mme M. Braghini remercie les groupes pour les prises de position. Elle ne voit aucun problème de poursuivre l'analyse de tout cela, elle trouve même que c'est primordial, car c'est vrai qu'il est difficile d'y répondre simplement. M. Dubois disait qu'il serait possible d'éteindre à quelques endroits, que quelques lampadaires pourraient être enlevé, mais non, ce n'est pas si simple. Il faut analyser et trouver un consensus. Cela doit représenter la volonté du législatif, que cela soit une volonté politique, mais ce n'est pas comme ça, d'un claquement de doigt qu'il est possible d'éteindre quelque chose. C'est pour cette raison qu'elle a demandé à Eli 10 SA de continuer l'étude. Elle remercie aussi le service technique communal pour l'analyse qui a été faite. Finalement, les moyens sont donnés ce soir de continuer la réflexion, car ce n'est pas à ce service de prendre une position définitive, c'est un sujet trop important pour lequel il faudra se positionner clairement.

M. D. Schürch déclare que l'éclairage public représente CHF 88'000.00 dans le budget de fonctionnement pour la partie entretien et CHF 62'000.00 pour la partie consommation. C'est quelque chose qui n'est, somme toute, pas si monstrueux, par rapport aux dépenses que Boudry a. Il a l'impression que les CHF 60'000.00 de consommation sont stables, malgré les innovations qui ont été réalisées, il ne constate pas de grosse baisse de consommation. Juste en passant, le rapport qui a été voté avant, au sujet des armoires, va complètement dans le sens d'une consommation différenciée ou d'une réduction de l'éclairage secteur par secteur. Toutefois, il faut considérer qu'une armoire de ce style s'amortit en trente ans et il y en a encore 98 à changer, donc il faudra du temps pour arriver au bout de cette transformation. Pour la rigolade, il raconte qu'il y a une vingtaine d'année, en tant que jeune conseiller général socialiste, il avait déposé une motion pour des transports publics au Plateau de la gare. Cette motion n'a jamais été classée sans qu'il sache vraiment pourquoi, mais il a fallu à peu près douze ans pour que les transports publics arrivent dans ce quartier. Il pense donc qu'il faudra patienter, mais cela viendra aussi pour l'éclairage public.

Mme I. Zürcher Vuillaume, en son nom, dit qu'elle votera également pour le non-classement de cette motion. Elle demande toutefois que le Conseil communal soit attentif s'il y a un projet d'extinction totale des lumières dans certaines rues, qu'il prenne en compte l'avis des habitants ou des gens qui fréquentent cette rue, même s'il y a que très peu de personnes, ce petit nombre de personnes ont aussi le droit d'être entendu. Il est fait des études sur l'impact de l'éclairage sur les chauve-souris et elle souhaiterait qu'une étude soit aussi faite l'impact de l'extinction des lumières sur les habitants. Cela lui tient à cœur que l'avis des gens qui utilisent ces rues soit demandé.

Mme M. Braghini la remercie pour son intervention. Elle va dans le sens de ce qu'elle a dit tout à l'heure. Elle ajoute qu'elle a eu l'occasion de discuter avec un conseiller communal qui lui disait que le milieu rural ne réagit pas de la même façon qu'un milieu citadin et Boudry est proche de la ville, en ce qui concerne l'extinction de l'éclairage nocturne. C'est vrai qu'il faudra analyser tout cela et aller dans le sens de la volonté de la population de Boudry.

M. R. Dubois se permet de rebondir sur une proposition qui a été faite par le PLR. Il trouve que c'est une bonne idée, donc il la soutient et demande si le Conseil communal peut aller dans ce sens, c'est-à-dire de créer une commission avec des délégués des deux partis de Boudry, de trois peut-être après les élections afin de pouvoir discuter de ces questions, d'approfondir. Cela a été dit, il y a besoin d'un consensus politique et il lui semble que pour la direction à prendre, le consensus est là, il reste encore à trouver un arrangement.

M. D. Schürch lui dit qu'il existe déjà une commission pour traiter de ce sujet, il ne sait pas s'il est nécessaire de créer une autre commission.

M. J.-D. Böhm, en son nom, a trois questions. Premièrement, il est cité dans le rapport les rues suivantes : rue des Prés, chemin de Praz ainsi que la route des Buchilles et la route de Chéseaux, mais il n'est pas parlé de la rue des Lières et il aimerait connaître les réglages (horaire et %) de cette rue par rapport aux autres rues. Il aimerait également savoir si cette rue est considérée comme faisant partie d'un quartier rural ou citadin. De plus, il est également noté qu'il y a 870 points lumineux hors éclairage privé, il demande si les enseignes lumineuses qui donnent sur les voies publiques, sur les grandes routes, telle que celle du garage Honda font partie de cette étude. Il se rappelle, qu'au moment de la construction de la Migros, une opposition avait été envoyée par les habitants du quartier pour demander l'extinction de l'enseigne lumineuse et cela s'est fait.

Mme M. Braghini demande au président si elle peut donner la parole à M. M. Guillaume-Gentil, l'auteur du rapport, par rapport à ces questions de parcelles lumineuse, d'éclairage, etc. La demande est acceptée.

M. M. Guillaume-Gentil le remercie de sa question et lui confirme qu'il est possible de discuter avec les privés pour qu'ils éteignent. Toutefois, il manque une base légale, certains demandent de quel droit la commune nous demande cela. C'est pour cette raison qu'il est bien d'en discuter également dans les commissions politiques et d'avoir ainsi un appui politique fort. Il est possible de négocier, mais actuellement, la marge de manœuvre est limitée.

M. J.-D. Böhm ajoute qu'il a remarqué que dans les nouvelles constructions les points lumineux de l'extérieur éclairent tout le voisinage, que ce soit sur les terrasses avec des lumières au plafond ou contre le mur des façades. Il demande s'il serait possible de demander aux privés de changer l'endroit de leur éclairage, car il trouve cela infernal pour la faune et pour les autres habitants. Certaines fois, cela éblouit même les automobilistes.

M. D. Schürch fait une proposition, tout en comprenant très bien ce que M. J.-D. Böhm dit, que ce soit pour les enseignes ou alors par rapport à la position des points lumineux en terrasse ou devant une entrée et il y a encore d'autres exemples, mais il pense que l'assemblée est d'avis de ne pas classer cette motion, donc ce sont des points qui vont pouvoir être discutés ces prochaines années. Il peut imaginer que ce dossier soit traité régulièrement, selon la proposition de M. R. Dubois, dans une commission existante, et que de temps en temps, le Conseil communal revienne avec des informations. Ce que dit M. M. Guillaume-Gentil est parfaitement exact, dans certains domaines, il manque une base légale pour interdire, donc tout se passe dans la négociation et parfois cela fonctionne, comme pour l'exemple cité par M. J.-D. Böhm. A terme, il pense que si cette motion n'est pas classée, il sera possible de trouver des solutions.

M. B. Geiser, en son nom, dit qu'il faut d'abord prévoir la législation pour tout ce qui va venir, tout ce qui n'est pas encore construit. Ainsi, si la législation est claire, cela engage les nouveaux arrivants ou les nouveaux bâtiments qui vont être construits. Ensuite, il faudra une législation pour les lieux ou les habitations déjà construits. Il rappelle que l'Areuse génère le passage de 18 espèces de chauve-souris sur 36 espèces qui vivent en Suisse. La pollution lumineuse modifie le radar de ces animaux et cela a des conséquences difficiles à mesurer et dont beaucoup de gens n'ont pas conscience actuellement. Ce n'est peut-être pas l'argument le plus important, mais il pense qu'il y a matière à faire des économies et que le respect de la manière de vivre dans un lieu est important. C'est pourquoi il insiste sur ces points.

M. B. Thomson, en son nom, déclare que comme M. D. Schürch l'a dit, il y a la Commission de l'économie publique pour étudier un tel rapport, il ne sait pas combien de membres il y a. On lui répond 5. Mais il sait que cette dernière a passablement de travail en ce moment et il ne voit pas d'inconvénient à créer une commission non permanente pour étudier cette question plus en détail, comme cela a été fait pour le PAL et dans le but que cette commission double le nombre de séance, par rapport à celle de l'économie publique.

M. A. Sandoz propose que le débat s'arrête là et que les idées puissent peut-être être discutées au moment de la prochaine législature, voir s'il y a besoin de créer cette commission temporaire, ad-hoc. Il pose encore la question à M. B. Geiser si sa demande pour le vote nominal était bien sérieuse. Il lui est répondu que oui.

Le vote nominal est accepté à plus de 5 voix.

Au vote, le classement de la motion est refusé à 31 voix, contre 1.

Résultat du vote nominal en détail :

Nom	Prénom	Classement motion		
		oui	non	abstention
Agbaro	Samson		1	
Bangana	Kassim	1		
Berger	Vincent		1	
Böhm	Jean-Daniel		1	
Buschini	Claude		1	
Buschini	Elvira		1	
Cachelin	Paul-André		1	
Ciullo	Silfrido		1	
De Paola	Donato		1	
Dovere	Johnny		1	
Dubois	Romain		1	
Dubois	Yann		1	
Elber	François		1	
Frei	Greta		1	
Geiser	Blaise		1	
Galbarini	Maximilien		1	
Keller	Stéphane		1	
Kistler	François		1	
Marti	Myriam		1	
Mary	Aurélien		1	
Meisterhans	Pierre		1	
Moesch	Jean-Pierre		1	
Paz Ruiz	Sandro		1	
Pedimina	Pascal		1	
Renevey	Virgyl		1	
Rousseau	Nicolas		1	
Sandoz	Alain	<i>ne vote pas (président)</i>		
Schneider	Steve		1	
Thomson	Bob		1	
Vogel Oberlin	Christiane		1	
Vuilleumier	Isabelle		1	
Zürcher Vuillaume	Isabelle		1	
Zürcher	Matthieu		1	
Total		1	31	0

16. Informations du Conseil communal

M. J.-M. Buschini donne une information, demandée par M. P. Pedimina lors du dernier Conseil général, concernant le coût de la Covid-19 pour la commune. Evidemment, tout cela demande encore être affiné, mais il va déjà donner les premières estimations. Au niveau des salaires, comme chacun l'a sûrement entendu, la fonction publique n'a pas pu toucher de RHT. Une demande avait été faite notamment pour les personnes qui ne pouvaient pas travailler, parce qu'il y avait une absence complète d'activité, par exemple le parascolaire, les patrouilleuses et les bibliothécaires. La décision a été prise que ces employés communaux seraient payés à 100% de leur salaire. Cela concerne les

caissières et les surveillants du bassin de natation, les patrouilleuses, les bibliothécaires et le parascolaire. La question est de savoir s'il faut vraiment intégrer ces salaires dans les coûts liés à la Covid, car s'il n'y avait pas eu de pandémie, ces salaires-là auraient aussi été payés, mais c'est un montant de CHF 173'410.00. Pour le reste, au niveau des factures du parascolaire, le manque à gagner le plus important concerne la part des parents qui ne sera pas versée et cette part représente CHF 115'000.00. Au niveau des locations qui ont été suspendues pendant deux mois et demi pour certains des locataires, pas pour tous, il le précise, mais pour tous ceux dont l'activité a été interdite ou s'est vue fortement diminuée, cela représente un montant de CHF 53'000.00. Ensuite, sur les réservations annulées des salles communales (salle de spectacles, salle des buhilles ou même les appartements de vacances et également la part que paie l'ANF pour la location des terrains de football), cela représente env. CHF 15'000.00. Les locations abandonnées de la piscine pour les sociétés qui paient une location pour donner des cours privés, c'est à peu près CHF 12'000.00. Et finalement, pour rigoler, les frais divers, achat de gel, de désinfectants, masques et gants, cela représente quand même une somme extraordinaire de CHF 3'800.00 sur un total de CHF 198'000.00 de manque à gagner direct et avec les salaires, c'est une somme de CHF 371'500. Cela reste encore affiner car certaines choses continuent, certaines sociétés sont encore affectées par la crise, mais les conséquences seront moins fortes que celles qu'il vient de décrire.

M. P. Quinche souhaite informer l'assemblée concernant les textes, les règlements qui ont été évoqués il y a quelques mois en arrière au sujet d'une nouvelle politique de stationnement en ville de Boudry. Cette dernière est en train de devenir effective. Certains ont peut-être constaté qu'il y avait six nouveaux horodateurs dotés de moyens de paiement très modernes, la commune en a profité pour faire le grand saut. Ce qui a sûrement également été remarqué, c'est que le parking situé derrière la salle de spectacle n'était pas payant et il l'est devenu. Ceci fait partie de la nouvelle politique de stationnement, avec prochainement, peut-être août, la zone 1 qui sera mise en activité avec une vignette, vignette qui sera virtuelle et qui fonctionnera avec le numéro de la plaque du véhicule. Cette nouveauté a été mise au point avec l'appui des services administratif et financier puisqu'il y a toute une logistique informatique en arrière-plan. Les agents de la sécurité publique ne se promèneront pratiquement plus avec un calepin à souche, mais avec leur nouveau natel qui prendra les plaques en photo et cela leur dira directement si le véhicule est en règle ou pas. C'est une information brève qu'il souhaitait donner étant donné que le législatif avait voté le règlement il y a quelques mois. Du travail a dû se faire, c'était assez lourd et périlleux et il remercie encore les services administratif et financier pour la mise en place de toute la logistique et le service technique pour la signalisation. Il y aura certainement encore davantage d'information en septembre. Dans le cadre des efforts que la commune a aussi fait durant le semi-confinement et elle n'est pas la seule sur le littoral ou dans le canton à l'avoir fait, c'est une levée de pied au niveau des amendes de stationnement. En effet, il était impossible de contrôler si le détenteur d'un véhicule était également confiné, ou même hospitalisé et que sa voiture avait dû rester sur une place de parc. En zone urbaine, il y a eu une grande compassion pour les véhicules plus ou moins mal parkés. Mais c'est difficile à chiffrer et de toute façon, les amendes ne rentrent pas dans la caisse communale, mais dans celle de l'Etat et la quote-part revient à la commune par un décompte environ deux ou trois fois par année.

17. Questions

Mme Ch. Vogel Oberlin, en son nom, au sujet de la mobilité douce, trouve que les places de parc P+R à la gare, qui permettent donc de laisser sa voiture et de partir avec les transports publics ont nettement diminué. Elle avait posé la question à M. D. Schürch qui lui avait répondu que ce terrain appartenait au CFF et donc que la commune ne pouvait pas décider d'en faire ce qu'elle voulait. Toutefois, cette réponse ne lui convient pas et elle pense que s'il est souhaité de promouvoir la mobilité douce à Boudry, il faut pouvoir laisser sa voiture près de la gare.

M. D. Schürch lui répond qu'en effet ce terrain appartient aux CFF et donc que la commune n'a à peu près rien à dire, si ce n'est que maintenant Boudry loue une partie des places de parc qui pourront être reloués aux habitants du Plateau de la Gare et/ou à d'autres. Pour le P+R, la seule option qu'il verrait, c'est de développer, à condition qu'un endroit soit trouvé, des places à cet usage. Les CFF ont décidé, depuis quelques temps, que dorénavant dans toute la Suisse les places seraient payantes sur leur territoire. Ceci est leur politique et non celle du Conseil communal de Boudry et il le regrette autant que Mme Ch. Vogel Oberlin. Les seules places P&R qui subsistent sont celles à Areuse, à la gare du tram. Il comprend que sa réponse ne soit pas satisfaisante, mais il n'a pas d'autre réponse à ce stade.

Mme Ch. Vogel Oberlin poursuit en demandant si la Commune peut faire quelque chose pour aménager des places de parc dans cette zone.

M. P. Quinche lui répond qu'il aimerait bien. A ce jour, il a réussi, avec le parc immobilier des CFF, ce ne sont même pas les trains, mais bien l'immobilier, d'obtenir 26 places à disposition des gens de Boudry. De cette façon, si quelqu'un part un mois en vacances, qu'il va prendre le train parce qu'après il y a l'avion et le reste, il y a la possibilité de le faire, soit à la semaine, soit au mois, voire même si c'est disponible, à l'année. Malheureusement, cela ne sont pas des places que la Commune peut offrir gratuitement en P+R parce que la Commune a reçu l'obligation de les louer au moins au même prix que les CFF qui en loue également. D'ailleurs, Boudry n'a même pas le droit de les dénommer P+R, parce que c'est exclusivement les CFF qui louent ces surfaces. Il faudrait sortir de ce terrain et créer ces places à l'extérieur. Par contre, à Areuse, c'est maintenant bien défini quelles places sont en P+R et quelles places de parc sont avec l'horodateur. Les panneaux ont été posés la semaine passée. A l'époque, lors de la construction de la route cantonale, il avait participé à une étude, entre les communes et l'Etat, pour pré-réserver des lieux bien précis pour du P+R et cela avait été fait. Maintenant, il n'y en a peut-être pas assez, mais c'était une politique à vision cantonale. Il pense que l'aménagement du territoire pourrait surement en savoir plus, il passe la parole à M. J.-P. Leuenberger.

M. J.-P. Leuenberger dit qu'à la gare, il n'y a pas de places, c'est impossible de faire des P+R là-haut. Deuxièmement, si la commune souhaite en construire, il faudra dézoner, car c'est du terrain agricole, et ce statut du terrain ne permet pas de pouvoir faire des places de parc. Il a été possible d'en faire quelques-unes sur du domaine public (DP), mais, il sait que cela ne répond pas à la question de manière immédiate. Dans le plan d'agglomération 3 et 4, ce sont les plans qui récoltent les projets des diverses communes du Littoral, et aussi du Haut, il y a le développement de la gare de Boudry qui est inscrit. Cela veut dire qu'à terme, d'ici 10 à 15 ans, lorsque le Plateau se développera, la gare sera aussi développée et dans ce cadre-là, il y aura évidemment la réflexion au sujet des places de parc.

M. R. Dubois, en son nom, au sujet des discussions qu'il y a eu entre différents membres du Conseil général et le président honoraire. Il a été vu dans le Règlement Général de Commune (RGC) qui est assez récent, mais malgré cela, il a été remarqué au fil de son utilisation qu'il serait possible d'améliorer ou rendre plus pratique certaines petites choses. Il y a la question des suppléances, il a aussi été évoqué le vote électronique, presque pour rire, mais il a fait quelques comparaisons avec d'autres communes et il existe des solutions pour un coût assez bas, soit avec un boîtier, soit même avec le natel et cela permettrait de gagner pas mal de temps. Bref, plusieurs questions qui pourraient être discutées dans une commission temporaire qui se réunirait pour quelques séances. Il demande si le Conseil communal serait d'accord de créer cette commission ou s'il faudrait que ce soit au Conseil général de l'initier.

M. D. Schürch répond que la notion de suppléance est une notion réglementaire. Le vote électronique, cela n'a rien à voir. Etant donné qu'à la prochaine séance, l'ordre du jour devrait être plus court, il serait possible d'entamer la discussion autour de ces projets de modification dans le cadre de la commission de gestion et des finances. Il précise « entamer la discussion », si ensuite, il est estimé qu'il faut créer une commission spécifique pour parler de ceci, il le fera volontiers. Ensuite, les points à

modifier seront traités au niveau du Conseil communal qui préparera un rapport pour le Conseil général.

M. N. Rousseau, en son nom, puisque le législatif va être bientôt renouvelé, demande s'il ne serait pas possible en début de législature, via l'administration, d'organiser une séance d'information dans laquelle il serait présenté à l'ensemble des nouveaux conseillers généraux, et aux autres peut-être aussi, un certain nombre d'éléments intéressants pour suivre une séance de Conseil général. Il pense notamment à des explications concernant une motion, un postulat, une initiative, un budget, enfin les choses élémentaires, sans aller trop dans le détail, mais il est constaté que, certaines fois, ces informations manquent auprès des nouveaux conseillers généraux.

M. D. Schürch dit que comme personne ici n'est sûr d'être réélu, il propose à l'administrateur d'en prendre note et de revenir tout de suite après les élections pour cette séance d'information. Il trouve que c'est une très bonne idée.

M. J.-P. Leuenberger propose également aux présidents des groupes politiques d'informer leurs candidats et d'organiser une séance afin de leur expliquer comment chacun-e peut influencer la politique communale. C'est aussi de cette façon qu'il sera possible de trouver des hommes et des femmes vraiment compétent-e-s.

M. B. Thomson, en son nom, dit qu'il a une question concernant la salle de gymnastique du collège de Vauvilliers. Il retrace le contexte en résumant les éléments. Le 17 décembre 2018, demande de crédit de CHF 40'000.00 pour le remplacement des luminaires de la salle de gymnastique. A cette occasion, il avait posé la question quant à une amélioration de la situation de la ventilation de cette salle. Le Conseil communal a répondu qu'il était prévu de changer le monobloc de la ventilation, mais qu'il fallait attendre le rapport sur la rénovation de la toiture. Le 24 juin 2019, demande de crédit de CHF 360'000.00 pour la réfection de cette même toiture, il a reposé la question par rapport à la rénovation de ladite ventilation. Le Conseil communal a répondu qu'il n'avait pas les moyens financiers de faire tous les travaux en même temps. Il fallait donc être patient. Aujourd'hui, une demande de crédit de CHF 175'000.00 pour la pose de panneaux solaires sur la toiture nord du collège (toujours la salle de gymnastique) et selon les photos jointes à ce rapport, la surface entière du toit est recouverte de supports pour les panneaux solaires. Il demande donc où est l'endroit réservé pour l'installation du monobloc de la ventilation. La réponse reçue est la suivante, ce monobloc sera installé au sous-sol du bâtiment et pas sur le toit. Le 25 mai, il a demandé un entretien avec l'architecte communal pour éclaircir cette situation, mais sa demande a été refusée. Il était annoncé que le rapport sur l'installation des panneaux solaires serait le dernier, il se demande comment comprendre cette remarque. Doit-il attendre le rapport sur la rénovation complète du Collège de Vauvilliers suite au crédit d'étude accepté par le Conseil général le 25 mai 2020 ? Il ne sait pas s'il est le seul membre du Conseil général à participer à des activités qui ont lieu dans cette salle de gymnastique. Même avant la crise de la Covid-19, les conditions dues au manque de ventilation, surtout en automne et au printemps n'étaient pas acceptables, le soir, il peut facilement faire 35°C dans cette salle avec aucune possibilité de baisser la température ou sérieusement renouveler l'air. Il ne peut pas imaginer les conditions pour les élèves en milieu de l'après-midi. Il demande donc comment est géré la ventilation de la salle de gymnastique et si les services compétents de la commune ont vérifié que les normes sanitaires sont respectées avec une ventilation adéquate pour lutter et ne pas propager un virus qui se déplace et se transmet dans l'air.

M. J.-M. Buschini souhaite lui répondre brièvement. Oui le monobloc actuel est situé dans les sous-sols et pas sur le toit. Deuxièmement, et M. B. Thomson l'a dit, le monobloc et le système d'aération sera traité comme bien d'autres travaux dans le fameux rapport dont il est parlé depuis un moment.

M. R. Dubois, en son nom, dit qu'au début de la séance, il y a eu lecture de la lettre d'une habitante de Boudry qui se plaint pour la deuxième fois de certains problèmes, peut-être avec des propositions un peu exagérées, par exemple le fait de ne plus pouvoir jouer aux jeux de balles les jours où justement il devrait être possible d'y jouer, notamment le week-end. Mais il y a quand même une certaine préoccupation qui, apparemment, a été partagée par plusieurs habitants, donc il y a une certaine inquiétude. Il demande si le Conseil communal s'est approché de cette personne, s'il y a eu un dialogue, s'il y a eu une prise de température par rapport à cette problématique.

M. J.-M. Buschini lui dit qu'il répondra sur le plan technique et qu'il laissera la parole à M. P. Quinche pour l'aspect réglementation et surveillance. Un filet a été commandé, déjà avant la période Covid, pour recouvrir totalement cette place de jeux, ce qui empêchera les ballons de gicler à gauche, à droite et ce qui évitera aux jeunes de devoir grimper sur le bâtiment ou par-dessus les barrières. De plus, il en a été discuté à plusieurs reprises au Conseil communal et M. P. Quinche est allé sur place pour essayer de raisonner un peu ces jeunes.

M. P. Quinche dit qu'en effet, il est allé au front. Mais c'est un sérieux problème lorsqu'il faut essayer de raisonner quelqu'un, surtout des ados, en ayant juste de la bonne volonté et en gardant les mains dans les poches. Un après-midi, à l'heure de la fin de l'école, il est allé faire un tour du propriétaire. Il a remarqué qu'il y avait certaines atteintes à la propriété, car les filets qui séparent la place de jeux de l'endroit des tout-petits sont détendus par endroit, ainsi le passage devient facile et il est possible d'aller boire de l'eau pour se rafraîchir dans la zone de la petite-enfance. Il en a informé ses collègues du bâtiment qui se sont chargés de la réparation. Il est revenu un peu plus tard et là, il a vu une « faune » d'ados, qu'il a aussi été à l'époque lorsqu'il allait sur la piste cendrée des Charmettes faire du foot avec des amis des locatifs, et là, il a compris le fait que ces jeunes avaient besoin de se retrouver et de jouer. Par contre, ce qui pose un problème c'est qu'ils faisaient un match de football, alors que le terrain est équipé de but d'handball et avec la radio assez forte, cela met de l'ambiance. Il s'est dit qu'il discuterait avec le plus grand, pour lui demander de jouer le rôle du grand frère et il lui a expliqué certains points, notamment que la paroi en béton de la salle de gymnastique renvoie l'écho des coups de balles dans les locatifs en face et que pour les personnes qui ne sont pas en train de jouer et qui entendent toujours les mêmes bruits, cela peut être désagréable. Ils étaient compréhensifs.

M. A. Sandoz demande si après la conciliation, il y aura une répression éventuelle.

M. P. Quinche dit que le lendemain, c'est un des agents de la sécurité publique qui est allé expliquer aux ados les inconvénients que leur comportement pouvait générer, le risque que la commune prenne des dispositions plus strictes qui les limiteraient vraiment dans leur ébats, mais ce n'est pas le but. Avec un terrain de sport, la commune leur donne les moyens de pouvoir se dépenser et s'émanciper, mais il ne faut pas exagérer. En revanche, il semble que pendant le week-end ou en soirée, il y a d'autres jeunes autour du collège qui font des grillades ou d'autres choses beaucoup plus stupéfiantes... La police cantonale est avertie et les agents agissent régulièrement, mais lorsqu'ils arrivent, tout le monde se disperse. Il faudrait avoir davantage de moyens pour intervenir physiquement. Par contre, il y a les moyens didactiques, sur panneaux, qui indique que le football et la radio sont interdits. D'autres communes l'ont déjà fait. De plus, il faudrait peut-être mettre des restrictions d'heures moins larges que celles autorisées actuellement. Il a même été mentionné à ces jeunes qu'en cas de non-respect, il y a CHF 2'000.00 d'amende pour les terrains « à ban », mais cela ne les inquiète pas, ce serait les parents qui paieraient. Il n'a pas encore la solution, mais avec deux agents de sécurité publique qui travaillent 8 heures par jour, même avec les horaires les plus irréguliers, il n'est pas possible d'être en permanence à cet endroit pour surveiller et surtout, en souricière, pour pouvoir de temps en temps en attraper un. C'est compliqué.

M. A. Sandoz se permet de faire une proposition. Il sait qu'il y a des compagnies privées qui peuvent aussi circuler. Il demande si cela serait une solution.

M. P. Quinche lui répond qu'il y a un budget d'environ CHF 15'000.00 à disposition et un peu plus lorsqu'il y a la Boudrysia, parce qu'il faut louer les services de ces entreprises. Mais là, il faudra les avoir pendant toute la belle période et cela engendrerait des coûts supplémentaires.

M. P. Meisterhans, en son nom, dit que même si le souci de cette dame paraît un peu exagéré, il pense qu'il y a, en effet, un réel problème à Boudry et pas seulement à Vauvilliers. Il y avait aussi eu des problèmes à la ferme Bellevue et maintenant, vers l'ancien collège, sous l'abri de la halle de gymnastique. Ces gens-là se déplacent. En discutant avec la gendarmerie, il semble qu'ils ne peuvent pas les mettre à l'amende. Il ne comprend pas pourquoi, car ils font du tapage nocturne. Sa question est de savoir ce que pourrait faire la commune puisque les jeunes se déplacent.

M. J.-M. Buschini dit que pas plus tard que ce soir, le Conseil communal a pique-niqué sur la place de jeux de Voujeaucourt et qu'il y avait un groupe de jeunes qui avait laissé plein de déchets. Un grand est arrivé, il a reconnu les membres du Conseil et il a interpellé ses amis. Ces derniers ont tout rangé, en quelques minutes, c'était réglé. La solution, c'est peut-être d'avoir des sortes de « grands frères », qu'il faudra peut-être engager et d'aller vers ces jeunes. Il ne pense pas que la répression est toujours bonne.

M. A. Sandoz pense que c'est une idée constructive et espère que cela sera protocolé.

M. J.-D. Böhm a encore une question qui se répondra par oui ou non. Il demande si les agents de la sécurité publique ont repris les contrôles de parcages, pour remplir les caisses.

Il lui est répondu que oui, mais ce n'est pas pour remplir les caisses.

La séance est levée à 22h50.

Boudry, le 31 août 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire

Alain Sandoz

Bob Thomson